



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n° 45 – 10 juillet 2017

Bureau de la coordination
interministérielle

Arrêté n° DCDL-BCI-2017188-0001

Arrêté organisant la suppléance
des fonctions préfectorales
le mardi 11 juillet 2017 après-midi

LA PREFETE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 31 décembre 2013 nommant monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

Vu le décret du 27 juin 2017 portant nomination de M. Mathieu DUHAMEL en qualité de directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Considérant l'absence de désignation d'un nouveau secrétaire général à compter du 10 juillet 2017 ;

Considérant que Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube sera absente du département le mardi 11 juillet 2017 (après-midi) ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales le mardi 11 juillet 2017 (après-midi).

ARTICLE 2 : La sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

TROYES, le 07 JUL. 2017

La Préfète,



Isabelle DILHAC